

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00087 Numéro SIREN : 835 274 192 Nom ou dénomination : A.G.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 6691

SASU AGCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de 1000.00 €

Siège social : 176 Rue de Vienne

45 590 SAINT CYR EN VAL

835 274 192 RCS ORLEANS

2019 223
C...
201956691

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-neuf juin, à quatorze heures,

Thierry JANOIS associé unique de la société AGCE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la présidence,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 012 €, de la manière suivante :

- d'affecter la totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'élèvera ainsi à -8012 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au cours des trois derniers exercices, s'agissant du premier exercice.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique décide de maintenir la rémunération annuelle brute de Stéphane Ribeiro, gérant, à 18 000 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'associé unique

SASU AGCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de 1000.00 €

Siège social : 176 Rue de Vienne

45 590 SAINT CYR EN VAL

835 274 192 RCS ORLEANS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2019

Le soussigné Thierry Janois, associé unique et gérant de la société AGCE, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

L'exercice a une durée de 10 mois.

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018
Durée	10 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	57 500
Coût des achats et charges externes	47 131
VALEUR AJOUTEE	10 369
Impôts, taxes et versements assimilés	0
Charges de personnel	18 000
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-7 631
Autres produits	1
Dotations aux amortissements et provisions	382
Autres charges	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 8 012
Résultat financier	-8 012
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-8 012
Résultat exceptionnel	0
Impôts sur les bénéfices	0
RESULTAT NET COMPTABLE	-8 012

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 font ressortir une perte de 8 012 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- d'en affecter la totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'élèvera ainsi à -8 012 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents s'agissant du premier exercice.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Rémunération de la gérance

Je propose de ratifier la rémunération du gérant.

Une décision en ce sens sera proposée.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.



Le président

SASU AGCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de 1000.00 €

Siège social : 176 Rue de Vienne

45 590 SAINT CYR EN VAL

835 274 192 RCS ORLEANS

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2019

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



Le Président

I

Désignation de l'entreprise A.G.C.E				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise Résidence la Marine Quai Pascal Paoli				20137 PORTO-VECCHIO		
SIRET 83527419200011						
Durée de l'exercice en nombre de mois 11				Durée de l'exercice précédent 		
				Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *		028			
	Immobilitisations financières * (1)		040			
	Total I (5)		044	4 809	048	382
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	84	074	84
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	1 124	086	1 124
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	1 208	098	1 208
		Total général (I + II)	110	6 017	112	382
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		-8 012	
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142		-7 012		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 896	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	1 560	172	10 751	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176		12 647		
	Total général (I + II + III)	180		5 635		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

9

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.G.C.ENéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
		services *		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	57 500
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	57 501	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	47 131
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244	
	Rémunérations du personnel*					250	18 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	382
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	65 513	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-8 012	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-8 012	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		8 012	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	18 000
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Diverts*, dont intérêts excédentaires des cptes-cv d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU - TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	133	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992	
	Droits divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	9 988	
					Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	9 988	
					Déficit col.2	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

4